

Séance du Conseil municipal du 23 février 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 février 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

| | | | |
|-----------|----------------|-------------------|-------------|
| COMMUN | LAGRANGE | DAUPHIN-GUTIERREZ | JASSERAND |
| SEDDAS | KOUZOUPIS | DORVEAUX | |
| DONZELOT | COUVRAT | | SEGUIN |
| MARILLIER | MARIE-BROUILLY | | DELORME |
| HODZIC | | SOUGH | MAITRE |
| | DOUCET | BARRAL | PATOUILLARD |
| | MOULARD | BEGUE | |

06 Membres absents excusés :

| | | | |
|---------|--------|-------|---------|
| GARABED | EYNARD | GIRIN | MICHAUX |
| MANTOUX | RIVET | | |

06 Pouvoirs :

| | | |
|---------|-----------------|-----------|
| GARABED | Donne pouvoir à | DORVEAUX |
| EYNARD | Donne pouvoir à | SEDDAS |
| GIRIN | Donne pouvoir à | KOUZOUPIS |
| MICHAUX | Donne pouvoir à | JASSERAND |
| MANTOUX | Donne pouvoir à | MAITRE |
| RIVET | Donne pouvoir à | MARILLIER |

Délibération n° 20230223-1/ 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON CARNINO
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU MUSEE DE SCIENCES DR MERIEUX**

Pour répondre aux besoins de mémoire et de diffusion culturelle, la Commune a décidé d'encourager le développement d'actions à caractère culturel et touristique. En effet le musée est en réseau avec Only Lyon. L'objet de l'Association est constitué à titre principal de la mise en œuvre d'activités de diffusion des connaissances en matière de recherche et industrie biologique, de leur application au niveau de la santé humaine et animale, de l'histoire des liens entre ces sciences, la famille Mérieux et la Commune de Marcy l'Etoile.

Vu ces objectifs, la Commune et l'Association ont décidé d'établir un partenariat il y a de cela plusieurs années. La précédente convention étant caduque, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en disposition de la Maison Carnino dont le texte est joint en annexe.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en disposition de la Maison Carnino au profit de l'association de gestion du musée de Sciences Dr Mérieux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Elzeta HODZIC.

Délibération n° 20230223_1 du 23/02/2023
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 28/02/2023
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 28/02/2023